

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 10 - 097

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

Décision 8 : Le plan de continuité d'activité (PCA).

Le fonctionnement du SDIS de la Loire doit permettre en tout temps la réalisation de ses missions de service public d'importance vitale. Afin de garantir cette continuité d'activité, un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué dès 2016 avec pour objectif la formalisation du plan de continuité d'activité (PCA) de l'établissement. Il a tout d'abord été nécessaire de définir une méthodologie de conception. Ainsi, 3 phases d'études successives ont été conduites.

Dans un premier temps, les activités prioritaires les plus critiques de l'établissement ont été définies en cohérence avec les missions obligatoires des SDIS telles que précisées dans le code général des collectivités territoriales. Les 4 activités prioritaires très critiques mises en exergue à l'issue de cette étape sont :

- le traitement initial de l'alerte ;
- l'envoi des secours d'urgence ;
- le suivi des interventions ;
- la direction et le pilotage de l'établissement.

Dans un second temps, les risques et menaces les plus élevés en termes de probabilité d'occurrence et de gravité en cas de survenue de l'évènement redouté ont été identifiés. Ont ainsi été mis en avant les 4 risques et menaces les plus élevés suivants :

- le piratage ou la panne des systèmes d'information et de communication ;
- l'attaque terroriste ;
- la tempête ;
- l'épidémie et la pandémie.

Dans un dernier temps, des stratégies de réponse face aux scénarii majorants, issus de la rencontre des activités prioritaires et des risques et menaces précédemment identifiés, ont été imaginées. Ces mesures de prévention ou de gestion de crise s'articulent autour de 3 axes majeurs.

Le premier axe concerne l'identification de mesures préventives existantes ou envisageables permettant de supprimer ou de réduire la probabilité de survenue de l'évènement redouté, ou d'en diminuer les conséquences.

Le second axe est relatif à la création d'un comité PCA composé des membres du comité de Direction, d'éventuels experts et d'un référent PCA. Lors de la survenue d'un aléa majeur, ce comité assurera une fonction de cellule de crise. En effet, la crise étant par définition protéiforme, le facteur humain reste le meilleur garant de l'agilité de la structure face aux évolutions de la situation.

Le dernier axe de prévention consiste en la formalisation de fiches de continuité d'activité. Ces fiches réflexes sont des outils d'aide à la décision pour le comité PCA une fois l'évènement redouté survenu. Elles doivent permettre le maintien des activités prioritaires en mode adapté voir dégradé durant les 48 premières heures de la crise.

Par ailleurs, afin de garantir l'opérationnalité du PCA, celui-ci bénéficierait d'une mise à jour annuelle réalisée par le référent PCA, sous couvert du comité PCA. Cette actualisation serait réalisée en intégrant les évolutions sociétales et opérationnelles ainsi que les conclusions des exercices de mises en situation qui auront été effectués.

Enfin, ce PCA serait soumis à une diffusion restreinte exclusivement destinée aux cadres de l'établissement et aux services de la Préfecture afin d'éviter d'exposer les vulnérabilités du SDIS.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de Plan de continuité d'activité et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER